



2020 / 2021

OFFRES DE FORMATIONS

Mme Gaelle Bernadot
07 57 44 07 18

M. Alexis Goutelle
06 07 18 93 64

Mme Mélanie Magnusson
06 80 33 78 17

@ : formation@crdistribution.fr

<https://cr-distribution.fr>

Présentation de l'entreprise CR DISTRIBUTION

Depuis près de deux siècles au service de l'agriculture, l'entreprise a constamment cultivé l'esprit de service en s'adaptant aux progrès techniques et à l'évolution des marchés.

L'agriculture actuelle et celle de demain sont amenées à combiner performance agronomique, économique et environnementale, le tout dans un contexte climatique et sociétal changeant.

Nos missions sont de vous accompagner dans ce défi en vous proposant des solutions innovantes et performantes pour l'ensemble de nos gammes de compétences et produits.

- Apport de conseils techniques et assistance aux choix de stratégies commerciales,
- Accompagnement à la valorisation des pratiques via une offre de formation et de certification (HVE, certificat individuel),
- Complément de réseau pour les fournisseurs ne pouvant couvrir certains segments de marché.
- Plate-forme de redistribution grâce à une forte capacité de stockage aux normes élevées.

CR DISTRIBUTION : service et formations

Spécialiste de la mise en marché d'agrofournitures, solutions de Biocontrôle et de Biostimulant vous accompagne désormais dans le domaine de la formation et de la certification en créant sa nouvelle activité Services et Formations.

A travers un suivi personnalisé et en collaboration avec les acteurs de la distribution, CR Distribution accompagne les exploitations pour la valorisation de leur travail. Ce support s'étend sur les volets réglementaires (santé et sécurité), techniques et environnementaux.

Offre de formations

CR Distribution

MAI AOÛT 2020

FORMATION CERTIFICAT INDIVIDUEL (ANCIEN « CERTIPHYTO »)



PARTICIPER À UNE FORMATION

3 VOIES D'ACCÈS

← ↓ →

DÉTENIR UN DES DIPLOMES REQUIS DEPUIS MOINS DE 5 ANS



RÉUSSIR UN TEST DE CONNAISSANCE

PLUSIEURS CATÉGORIES EN FONCTION DE VOTRE ACTIVITÉ

- **Vous êtes conseiller :**
Certificat individuel pour l'activité
« Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».
- **Vous êtes vendeur :**
Certificat individuel pour l'activité
« Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques ».
- **Vous êtes décideur en entreprise soumise à agrément :**
Certificat individuel pour l'activité
« Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise soumise à agrément ».
- **Vous êtes décideur en entreprise non soumise à agrément :**
Certificat individuel pour l'activité
« Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur non soumise à agrément ».
- **Vous êtes opérateur :**
Certificat individuel pour l'activité
« Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie Opérateur ».

CONTACT : FORMATION@CRDISTRIBUTION.FR

*Abréviation : Certificat Individuel de
Produits Phytopharmaceutiques = CIPP =
Ancien « certiphyto »*



Certificat Individuel "Certiphyto" en Initial « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »

Ce certificat permet de conseiller et prescrire, conformément aux référentiels d'agrément d'entreprise, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Bénéficiaires

- Conseillers.
- Techniciens.
- Consultants indépendants.
- Toute personne amenée à conseiller l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Objectifs

Obtenir le primo certificat individuel afin de pouvoir conseiller et préconiser l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Prérequis

Date d'obtention du diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalité d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée.
Possibilité de nous appeler au 05 56 20 52 42 ou au 07 57 44 07 18 ou bien d'écrire un email à formation@crdistribution.fr ou encore de nous contacter via notre site internet : <https://cr-distribution.fr/service-formation>.

Durée de la formation

4 jours.

Date et lieu de la formation

A déterminer ensemble.

Effectifs

De 8 à 20 bénéficiaires par session.

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis.

Responsable de formation

Mme Gaelle BERNADOT.

Intervenant

Formateur avec expérience spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support Power Point (vidéos, image, article...).
- Exercices individuels et / ou en sous*groupe et mise en situation.
- Remise d'un livret de formation.
- Remise d'un support numérique réglementaire.

Modalité d'évaluation

QCM pré et post formation.
Tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation final d'1h00 composé de 30 questions.

Thématiques abordées

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives.

Type de diplôme

Certifiant.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise.



Certificat Individuel "Certiphyto" en Renouveau **« Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »**

Ce certificat permet de conseiller et prescrire, conformément aux référentiels d'agrément d'entreprise, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Bénéficiaires

- Conseillers.
- Techniciens.
- Consultants indépendants.
- Toute personne amenée à conseiller l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Objectifs

Obtenir le renouvellement du certificat individuel afin de pouvoir conseiller et préconiser l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Prérequis

Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance).
Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalité d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée.
Possibilité de nous appeler au 05 56 20 52 42 ou au 07 57 44 07 18 ou bien d'écrire un email à formation@crdistribution.fr ou encore de nous contacter via notre site internet : <https://cr-distribution.fr/service-formation>.

Durée de la formation

2 jours.

Date et lieu de la formation

A déterminer ensemble.

Effectifs

De 8 à 20 bénéficiaires par session.

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis.

Responsable de formation

Mme Gaelle BERNADOT.

Intervenant

Formateur avec expérience spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support Power Point (vidéos, image, article...).
- Exercices individuels et / ou en sous*groupe et mise en situation.
- Remise d'un livret de formation.
- Remise d'un support numérique réglementaire.

Modalité d'évaluation

QCM pré et post formation.

Thématiques abordées

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives.

Type de diplôme

Certifiant.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise.



Certificat Individuel "Certiphyto" en Initial catégorie « Vente, mise en vente des produits phytopharmaceutiques » produits professionnels et/ou grand public

Ce certificat permet de vendre des produits phytopharmaceutiques, aux titulaires du certificat requis, ainsi que d'organiser la délivrance des produits, conformément au référentiel d'agrément d'entreprise.

Bénéficiaires

- Magasiniers.
- Distributeurs.
- Vendeurs aux professionnels et / ou grands publics.

Objectifs

Obtenir son primo certificat permettant la vente des produits.

Prérequis

Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter.
Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalité d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée.
Possibilité de nous appeler au 05 56 20 52 42 ou au 07 57 44 07 18 ou bien d'écrire un email à formation@crdistribution.fr ou encore de nous contacter via notre site internet : <https://cr-distribution.fr/service-formation>.

Durée de la formation

3 jours.

Date et lieu de la formation

A déterminer ensemble.

Effectifs

De 8 à 20 bénéficiaires par session.

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis.

Responsable de formation

Mme Gaelle BERNADOT.

Intervenant

Formateur avec expérience spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support Power Point (vidéos, image, article...).
- Exercices individuels et / ou en sous*groupe et mise en situation.
- Remise d'un livret de formation.
- Remise d'un support numérique réglementaire.

Modalité d'évaluation

QCM pré et post formation.
Tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation final d'1h00 composé de 30 questions.

Thématiques abordés

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives.

Type de diplôme

Certifiant.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise.



Certificat Individuel "Certiphyto" en Renouvellement catégorie « Vente, mise en vente des produits phytopharmaceutiques »

Ce certificat permet de vendre des produits phytopharmaceutiques, aux titulaires du certificat requis, ainsi que d'organiser la délivrance des produits, conformément au référentiel d'agrément d'entreprise.

Bénéficiaires

- Magasiniers.
- Distributeurs.
- Vendeurs aux professionnels et / ou grands publics.

Objectifs

Renouveler son CIPP permettant la vente des produits.

Prérequis

Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance).

Modalité d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée.

Possibilité de nous appeler au 05 56 20 52 42 ou au 07 57 44 07 18 ou bien d'écrire un email à formation@crdistribution.fr ou encore de nous contacter via notre site internet : <https://cr-distribution.fr/service-formation>.

Durée de la formation

2 jours.

Date et lieu de la formation

A déterminer ensemble.

Effectifs

De 8 à 20 bénéficiaires par session.

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis.

Responsable de formation

Mme Gaelle BERNADOT.

Intervenant

Formateur avec expérience spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support Power Point (vidéos, image, article...).
- Exercices individuels et / ou en sous*groupe et mise en situation.
- Remise d'un livret de formation.
- Remise d'un support numérique réglementaire.

Modalité d'évaluation

QCM pré et post formation.

Thématiques abordés

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'opérateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives.

Type de diplôme

Certifiant.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise.



Certificat Individuel "Certiphyto" en Initial « Décideur non soumis à agrément »

Ce certificat permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser des produits.

Bénéficiaires

- Décideur en exploitation agricole.
- Décideur en travaux et services.
- Collectivités territoriales.

Objectifs

Obtenir son CIPP.
Document nominatif qui atteste de connaissances suffisantes pour définir et utiliser des produits phytopharmaceutiques.

Prérequis

Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter.
Exercer une activité en lien avec le CIPP.

Modalité d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée.
Possibilité de nous appeler au 05 56 20 52 42 ou au 07 57 44 07 18 ou bien d'écrire un email à formation@crdistribution.fr ou encore de nous contacter via notre site internet : <https://cr-distribution.fr/service-formation>.

Durée de la formation

2 jours.

Date et lieu de la formation

A déterminer ensemble.

Effectifs

De 8 à 20 bénéficiaires par session.

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis.

Responsable de formation

Mme Gaelle BERNADOT.

Intervenant

Formateur avec expérience spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support Power Point (vidéos, image, article...).
- Exercices individuels et / ou en sous*groupe et mise en situation.
- Remise d'un livret de formation.
- Remise d'un support numérique réglementaire.

Modalité d'évaluation

QCM pré et post formation.
3 tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation final d'1h00 composé de 30 questions.

Thématiques abordées

- Réglementation et sécurité environnementale,
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public,
- Réduire l'usage, méthodes alternatives.

Type de diplôme

Certifiant.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise.

100 %
de réussite
au test



Certificat Individuel "Certiphyto" en Renouvellement « Décideur non soumis à agrément »

Ce certificat permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser des produits.

Bénéficiaires

- Décideur en exploitation agricole.
- Décideur en travaux et services.
- Collectivités territoriales.

Objectifs

Renouveler son CIPP. Perfectionnement des connaissances afin de pouvoir renouveler son certificat individuel.

Prérequis

Ne pas avoir fait plus de 14h de formations labellisées Ecophyto : sinon nous consulter.
Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance).
Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalité d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée.
Possibilité de nous appeler au 05 56 20 52 42 ou au 07 57 44 07 18 ou bien d'écrire un email à formation@crdistribution.fr ou encore de nous contacter via notre site internet : <https://cr-distribution.fr/service-formation>.

Durée de la formation

1 jour.

Date et lieu de la formation

A déterminer ensemble.

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis.

Responsable de formation

Mme Gaelle BERNADOT.

Intervenant

Formateur avec expérience spécialisé et formé pour Certiphyto avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support Power Point (vidéos, image, article...).
- Exercices individuels et / ou en sous*groupe et mise en situation.
- Remise d'un livret de formation.
- Remise d'un support numérique réglementaire.

Modalité d'évaluation

QCM pré et post formation.

Thématiques abordés

- Réglementation et sécurité environnementale,
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public,
- Réduire l'usage, méthodes alternatives.

Type de diplôme

Certifiant.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise.

Effectifs

De 8 à 20 bénéficiaires par session.

Service et Formation / Formation / **Certificat Individuel DESA en Initial ou primo certificat**



Certificat Individuel "Certiphyto" en Initial « Décideur soumis à agrément »

Ce certificat permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser des produits.

Bénéficiaires

- Décideur en exploitation agricole.
- Décideur en travaux et services.
- Collectivités territoriales.

Objectifs

Obtenir son CIPP : document nominatif qui atteste des connaissances suffisantes pour détenir et utiliser des produits phytopharmaceutiques.

Prérequis

Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter.
Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalité d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée.
Possibilité de nous appeler au 05 56 20 52 42 ou au 07 57 44 07 18 ou bien d'écrire un email à formation@crdistribution.fr ou encore de nous contacter via notre site internet : <https://cr-distribution.fr/service-formation>.

Durée de la formation

3 jours.

Date et lieu de la formation

A déterminer ensemble.

Effectifs

De 8 à 20 bénéficiaires par session.

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis.

Responsable de formation

Mme Gaelle BERNADOT.

Intervenant

Formateur avec expérience spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support Power Point (vidéos, image, article...).
- Exercices individuels et / ou en sous*groupe et mise en situation.
- Remise d'un livret de formation.
- Remise d'un support numérique réglementaire.

Modalité d'évaluation

QCM pré et post formation.
3 tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation final d'1h00 composé de 30 questions.

Thématiques abordées

- Réglementation et sécurité environnementale,
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public,
- Réduire l'usage, méthodes alternatives.
- Assurer la traçabilité tout au long du processus.

Type de diplôme

Certifiant.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise.



Certificat Individuel "Certiphyto" en Renouveau **« Décideur soumis à agrément »**

Ce certificat permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser des produits.

Bénéficiaires

- Décideur en exploitation agricole.
- Décideur en travaux et services.
- Collectivités territoriales.

Objectifs

Renouveler son CIPP : perfectionnement des connaissances afin de pouvoir renouveler son certificat individuel.

Prérequis

Ne pas avoir fait plus de 14h de formations labélisées Ecophyto : sinon nous consulter.
Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance).
Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalité d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée.
Possibilité de nous appeler au 05 56 20 52 42 ou au 07 57 44 07 18 ou bien d'écrire un email à formation@crdistribution.fr ou encore de nous contacter via notre site internet : <https://cr-distribution.fr/service-formation>.

Durée de la formation

1 jour.

Date et lieu de la formation

A déterminer ensemble.

Effectifs

De 8 à 20 stagiaires par session.

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis.

Responsable de formation

Mme Gaelle BERNADOT.

Intervenant

Formateur avec expérience spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support Power Point (vidéos, image, article...).
- Exercices individuels et / ou en sous*groupe et mise en situation.
- Remise d'un livret de formation.
- Remise d'un support numérique réglementaire.

Modalité d'évaluation

QCM pré et post formation.

Thématiques abordées

- Réglementation et sécurité environnementale,
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public,
- Réduire l'usage, méthodes alternatives.
- Assurer la traçabilité tout au long du processus.

Type de diplôme

Certifiant.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise.



Certificat Individuel "Certiphyto" en Initial catégorie « Opérateur »

Ce certificat permet à l'opérateur de produits phytosanitaires d'utiliser les produits dans le but de les appliquer (préparation des produits, remplissage de l'appareil qui servira à appliquer).

Bénéficiaires

- Opérateur en exploitation agricole.
- Opérateur en travaux et services.
- Collectivités territoriales.

Objectifs

Obtenir le primo certificat permettant l'utilisation des produits.

Prérequis

Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur, nous consulter.
Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalité d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée.
Possibilité de nous appeler au 05 56 20 52 42 ou au 07 57 44 07 18 ou bien d'écrire un email à formation@crdistribution.fr ou encore de nous contacter via notre site internet : <https://cr-distribution.fr/service-formation>.

Durée de la formation

2 jours.

Date et lieu de la formation

A déterminer ensemble.

Effectifs

De 8 à 20 bénéficiaires par session.

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis.

Responsable de formation

Mme Gaëlle BERNADOT.

Intervenant

Formateur avec expérience spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support Power Point (vidéos, image, article...).
- Exercices individuels et / ou en sous*groupe et mise en situation.
- Remise d'un livret de formation.
- Remise d'un support numérique réglementaire.

Modalité d'évaluation

QCM pré et post formation.
Test d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation final d'1h00 composé de 20 questions.

Thématiques abordées

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'opérateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives.

Type de diplôme

Certifiant.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise.





Certificat Individuel "Certiphyto" en Renouvellement catégorie « Opérateur »

Ce certificat permet à l'opérateur de produits phytosanitaires d'utiliser les produits dans le but de les appliquer (préparation des produits, remplissage de l'appareil qui servira à appliquer).

Bénéficiaires

- Opérateur en exploitation agricole.
- Opérateur en travaux et services.
- Collectivités territoriales.

Objectifs

Renouveler son Certificat Individuel.

Prérequis

Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance).

Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalité d'accès

Nous consulter selon la catégorie souhaitée.

Possibilité de nous appeler au 05 56 20 52 42 ou au 07 57 44 07 18 ou bien d'écrire un email à formation@crdistribution.fr ou encore de nous contacter via notre site internet : <https://cr-distribution.fr/service-formation>.

Durée de la formation

1 jour.

Date et lieu de la formation

A déterminer ensemble.

Effectifs

De 8 à 20 bénéficiaires par session.

Tarif et financement

Nous consulter, sur devis.

Responsable de formation

Mme Gaelle BERNADOT.

Intervenant

Formateur avec expérience spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques

- Formation animée par un support Power Point (vidéos, image, article...).
- Exercices individuels et / ou en sous*groupe et mise en situation.
- Remise d'un livret de formation.
- Remise d'un support numérique réglementaire.

Modalité d'évaluation

Questionnaire pré et post formation.

Thématiques abordées

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'opérateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives.

Type de diplôme

Certifiant.

Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise.

GAELE BERNADOT

« Après 10 ans d'expérience pour le développement de services auprès de la force commerciale d'un négoce et en direct chez les exploitants agricoles, je partage dorénavant mon expertise et donne les clés pour contribuer au développement d'une agriculture de progrès ».

Retour sur ses expériences

- De 2003 à 2007 : Chargée de mission pour le Ministère de l'Agriculture.
 - Organisation et animations de journées réglementaires et techniques
 - Sensibilisation des différents acteurs à la pratique plus respectueuse de l'environnement.
- De 2008 à 2019, Responsable Services Environnement :
 - Développement d'un département « Santé / Sécurité / Environnement » en appui des conseillers terrains.
 - Création d'un service formation dédié aux exploitants agricoles.
Mes missions : accompagnement et conseil vers l'agriculture dite de triple performance : solutions environnementales, formation sur la santé et la sécurité des exploitants, évaluation technique et économique, solutions alternatives.
- Depuis 2019, j'évolue au sein de la société CR DISTRIBUTION pour développer le département : formation agricole et accompagnement vers la certification des exploitations agricoles.



ALEXIS GOUTELLE

« Mes études d'ingénieur agro et mon expertise de terrain m'ont permis d'intégrer une entreprise en plein essor dont l'objectif est de développer une gamme de produits de biocontrôles et de biostimulants « VITALTER ». Mes connaissances me permettent de développer et suivre la mise en marché des produits agricoles de demain ».

Retour sur ses expériences

- 2013 : Chef de marché Herbicide Maïs pour la préparation à la mise en marché de deux herbicides Maïs
- 2013 : Assistant Chercheur, Environment Research Centre Teagasc, Wexford, Irlande
Montage et suivi d'une expérience de moyens écologiquement responsables
- Depuis 2014 : chef de marché VITALTER pour la recherche, l'expérimentation et développement de nouveaux produits. Soutien technique des équipes de ventes





VOUS INSCRIRE

En ligne

Vous pouvez directement nous contacter via notre site internet : www.cr-distribution.fr en remplissant notre formulaire de contact dans l'onglet « Formations ».

Par téléphone

En joignant directement notre formatrice Gaelle BERNADOT au : 07 57 44 07 18 ou en contactant notre conseillère Mélanie MAGNUSSON au 05 56 20 52 42.

Via nos partenaires

En vous rapprochant directement de votre négoce coopérative ou centrale directement.

Un accusé de réception vous sera adressé en retour. Puis, vous serez rappelé directement par notre formatrice.



AVANT VOTRE FORMATION

Envoi du tableau d'inscription

Un tableau d'inscription vous sera envoyé par mail ; tous les champs seront à renseigner afin de finaliser votre dossier d'inscription.

Envoi de la convocation et de la convention

Envoi de la convocation (horaires, lieu, plan d'accès, informations spécifiques...) et de la convention par courriel et par courrier au plus tard 10 jours ouvrés avant la date du début de la formation à chacun des bénéficiaires ou au responsable de formation.

La convention sera à nous retourner signée ainsi qu'une copie recto / verso de votre carte d'identité et la copie (si non initiale) de votre certiphyto.



PENDANT VOTRE FORMATION

Locaux

Le lieu de la formation sera à définir en amont ensemble directement.

Salle disponible : CR DISTRIBUTION

- 15 postes disponibles.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Nous pouvons accueillir les personnes à mobilité réduite ; une salle en fonction de l'exigence sera réservée pour la formation.

Hébergement

Une liste d'hébergement vous sera communiquée si vous avez besoin de trouver un logement lors de votre formation.

Déjeuners

Le lieu pour déjeuner sera défini en amont. Les repas sont à la charge du bénéficiaire.

Nombre de participants

Il est défini en fonction des données récoltées au moment de l'inscription. Minimum 8 et maximum 20 bénéficiaires par session.

Évaluation

Évaluation des acquis tout au long de la formation par des questionnaires de pré et post formation. Divers exercices en groupe ou individuel seront également proposés. Évaluation individuelle et collective

Horaires

Les horaires sont précisés sur la convocation ainsi que la convention. Horaires quotidiens et de clôture aménageables en accord avec le groupe, en fonction des contraintes de chacun, tout en respectant la durée totale du stage (conformément au programme).

Documentation

Un livret de formation complet et spécifique à la formation ainsi qu'une clé USB contenant les textes réglementaires sont délivrés à chaque participant.



SUIVI POST FORMATION

Attestations

Une attestation de présence est adressée à chaque bénéficiaire en fin de formation.

Bordereau de score

Un bordereau de score est remis à tous les bénéficiaires ayant passés un test QCM individuel ou collectif.

Qualité

À l'issue de la formation, remise d'un questionnaire de satisfaction et d'évaluation de la formation. Toute remarque est prise en compte et nous aide à améliorer notre offre de service.

Support technique après votre formation

Un point complémentaire à éclaircir : envoyez votre question à formation@crdistribution.fr

Retrouvez ci-dessous le taux de réussite et de satisfaction en formation pour l'obtention des certificats individuels.



100% de nos bénéficiaires sont très
satisfaits des formations dispensées



100% de taux de réussite au test CIPP en
voie d'accès seul

Étude menée sur juin / juillet 2020.

Service et Formation / Formation / Liste des diplômes

Retrouvez-ici la liste des spécialités / options des diplômes délivrés par le ministère chargé de l'agriculture, concernés par le thème des produits phytopharmaceutiques.

Niveau	Type	Intitulé
V	CAPA	Agriculture des régions chaudes Entretien de l'espace rural Production agricole, utilisation des matériels et ses spécialités Productions horticoles et ses options Travaux forestiers et ses options Travaux paysagers Vigne & vin
	BEPA	Travaux d'entretien de l'environnement Travaux agricoles et conduite d'engins Travaux en exploitation d'élevage Travaux forestiers Travaux horticoles Travaux paysagers Travaux de la vigne et du vin Conseil vente
	BPA	Travaux des aménagements paysagers Travaux de conduite et entretien des engins agricoles Travaux forestiers Travaux de la production animale Travaux des productions horticoles Travaux de la vigne et du vin Agroéquipement
IV	BPA	Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels Responsable d'exploitation agricole Responsable d'entreprise hippique Responsable d'atelier de productions horticoles Responsable de chantiers forestiers Aménagements paysagers
	BAC PRO	Agroéquipements Aménagements paysagers Conduite et gestion de l'exploitation agricole et ses options Conduite et gestion de l'entreprise hippique Gestion des milieux naturels et de la faune Forêt Productions horticoles Technicien-conseil vente de produits de jardinage
	BAC TECHNO	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant.
III	BTSA	Agronomie : Productions végétales Aménagements paysagers Analyse et conduite de systèmes d'exploitation Développement de l'agriculture des régions chaudes Génie des équipements agricoles Gestion et maîtrise de l'eau Gestion et protection de la nature Gestion forestière Productions animales Production horticole Technico-commercial Viticulture-cœnologie

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les actions d'accompagnement vers une certification, de formation professionnelle interentreprises ou intra-entreprise, ou autre prestation de conseil organisées par CR DISTRIBUTION. Toute prestation implique de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions réputées connues de celui-ci et auxquelles il ne peut opposer aucune clause qui n'aurait pas fait l'objet de notre part d'une acceptation expresse et écrite. Si l'une quelconque des clauses de ces conditions générales ou des dérogations se révélait nulle pour quelque motif que ce soit, seules la ou les clauses en cause seraient réputées non écrites, la convention étant maintenue intégralement pour tous ses autres effets.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de CR DISTRIBUTION, ces conditions prévalent sur tout autre document du Bénéficiaire, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.crdistribution.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Bénéficiaire.

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les actions de formation professionnelle interentreprises ou intra-entreprises dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

2. INSCRIPTION

2.1 L'inscription à une formation doit faire l'objet d'une demande écrite, avec la validation du devis signé par l'organisme du (des) bénéficiaires, et le renvoi du bulletin d'inscription valant contrat.

2.2 La demande d'inscription doit comporter :

- Le titre de l'action de formation,
- Les dates de la session,
- Le lieu de la session,
- Les nom(s) et prénom(s) du ou des bénéficiaires,
- L'adresse mentionnant le CP, ainsi que la ville du ou des bénéficiaires,
- Le numéro de téléphone et l'adresse email du ou des bénéficiaires,
- La date de naissance, le CP de naissance ainsi que la ville de naissance,
- L'intitulé du diplôme et la date d'obtention du ou des participants,
- La catégorie du 1^{er} Certificat et sa date de fin de validité du ou des bénéficiaires,
- Le cachet de l'entreprise précédé de la signature.

2.3 Pour être prise en compte la demande d'inscription mentionnée ci-dessus doit être complète.

2.4 Pour les « contributeur(ices) » à des fonds de formation » ils seront financés par leur organisme de cotisation selon les modalités fixées. Dans le cas où l'organisme cotisant les fonds de formation ne prendra pas en charge les frais de formation, le bénéficiaire devra s'acquitter d'une contribution couvrant les la formation auprès de l'organisme de formation et stipulé dans un devis signé.

2.5 L'inscription peut faire l'objet d'une demande de chèque de caution qui pourra être encaissée en cas d'absence totale ou partielle du bénéficiaire.

3. CONVOCATION – JUSTIFICATIFS D'INSCRIPTION

3.1 Pour les actions de formation interentreprises, une convocation nominative ainsi qu'une convention, sont envoyées au plus tard 10 jours avant le démarrage de la session de formation.

Sauf indication contraire lors de l'inscription, ces documents sont envoyés par courrier ainsi que par email à l'adresse de chacun du ou des bénéficiaires.

3.2 Pour les actions de formation intra-entreprise, une convocation accompagnée d'une convention sont envoyées à l'adresse de l'organisme.

3.3 A l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (attestation, certificat, bordereau de score...) sont adressées à chaque bénéficiaire et envoyées par courrier et par courriel à l'adresse personnel du ou des bénéficiaires.

4. MODALITES DE LA FORMATION

CR DISTRIBUTION est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication.

Les formations peuvent être assurées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation ou dans un site extérieur. Les Formations intras peuvent être assurées dans les locaux du bénéficiaire et avec les moyens logistiques qu'il fournit (à minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard).

Les bénéficiaires d'une prestation sont tenus de respecter le règlement intérieur du site. Nous nous réservons le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout bénéficiaire de prestation dont le comportement gênerait le bon déroulement de l'intervention et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

CR DISTRIBUTION ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Bénéficiaire, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies n'engagent en aucun cas CR DISTRIBUTION sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que CR DISTRIBUTION n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la prestation.

5. PRIX

5.1 Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le devis en vigueur au moment de l'inscription. La TVA, au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du client.

5.2 Le prix comprend :

- Les frais de formation, accompagnement,
- La documentation prévue sur le devis,
- Les frais de déplacements, hébergement.

5.3 Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Leur reproduction est interdite.

6. PAIEMENT

Le paiement est effectué dans les conditions prévues au moment de la commande. Sauf conventions contraires, le paiement du solde de la facture doit être réglé le jour de la livraison.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités de retard. Le taux applicable est le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire.

Le non-paiement d'une échéance entraîne de plein droit la suppression des facilités de paiement éventuellement accordées par notre société, le solde du prix devenant immédiatement exigible et la déchéance des termes étant acquise immédiatement pour tout en cours.

En outre, de convention expresse et si aucun délai n'a été demandé et accordé judiciairement, le non-paiement d'une traite à son échéance ou d'une facture après un premier rappel entraîne de plein droit et à titre de clause pénale, une majoration de 15% du montant principal réclamé, outre les frais judiciaires et intérêts légaux.

7. REPORT – ANNULATION

7.1 CR DISTRIBUTION se réserve le droit de reporter ou d'annuler une prestation. Dans ce cas, CR DISTRIBUTION en informe l'entreprise dans les plus brefs délais.

Au choix de l'entreprise, CR DISTRIBUTION reporte l'inscription à la prochaine date ou rembourse intégralement les sommes perçues.

L'entreprise ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

7.2 L'annulation d'une prestation du fait de l'entreprise, notifiée à CR DISTRIBUTION, après commande, hors cause de force majeure, entraîne le règlement de la formation retenue.

En cas d'absence, totale ou partielle, d'un ou plusieurs participant(s) à une prestation, la facturation est effectuée au prorata du nombre de participants présents et/ou prorata temporis de leur temps de présence.

8. DROIT A L'IMAGE

Le participant pris en photo pendant la formation autorise l'utilisation de son image, à titre gracieux, pour illustrer des articles sur CR DISTRIBUTION.

9. RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, CR DISTRIBUTION et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX.

10. RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Toute commande, demande d'information ou réclamation relative aux CGV devra être formulée par écrit à CR DISTRIBUTION (adresse postale, 71 route du bord de l'eau 33 270 BOULIAC, Tel 05 56 20 52 42 Mèl : formation@crdistribution.fr), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

11. DONNEES PERSONNELLES

CR DISTRIBUTION prend au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses partenaires et bénéficiaires de prestation et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données ci-après les « Données » et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).